

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 6 avril 2021</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 6 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 15</p> <p>Délibération n°D_2021_04_06_04</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Cecon Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Renégociation des emprunts n°529110 et 748494 contractés auprès du Crédit Agricole des Savoie sur le budget principal

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Anne-Marie CECCON informe l'assemblée qu'elle a pris contact avec l'ensemble des organismes prêteurs de la commune afin d'examiner notre encours et les possibilités de renégociation des prêts contractés.

Elle présente les propositions du Crédit Agricole des Savoie qui propose de réaménager les emprunts n°529110 et 748494 du budget principal en diminuant le taux mais en rallongeant la durée des crédits avec des remboursements mensuels, à savoir :

	Capital restant du au 01/04/2021	Intérêts restant à payer -> fin du prêt	Remboursements annuels actuels	Indemnité financière Indemnité rbst anticiépé	Taux initial	Nouveau montant total à réaménager	PROPOSITION 1			PROPOSITION 2		
							Nouveau taux	Durée en mois	Montant rbst mensuel	Nouveau taux	Durée en mois	Montant rbst mensuel
Prêt n°529110	365 052.60 €	66 213.00 €	66 348.72 €	28 424.82 €	5.22%		0.85%	120	4 258.48 €	0.90%	144	3 589.17 €
Montant à l'origine : 650 000 €				(annuité de)					(annuité de)			
Prêt n°748494	89 064.09 €	6 408.00 €	17 358.24 €	3 654.97 €	2.45%		0.85%	120	51 101.76 €	0.90%	144	43 070.04 €
Montant à l'origine : 180 000 €												
Total	454 116.69 €	72 621.00 €	83 706.96 €	35 619.43 €		489 736.12 €						
Coût des crédits (intérêts)									21 281.94 €			27 105.28 €
Gain sur annuité									-32 605.20 €			-40 636.92 €
Gain sur intérêts									-51 338.09 €			-45 514.75 €

Elle précise que, malgré le fait que le montant à réemprunter comprenne de grosses pénalités, et que la durée soit rallongée à 10 ou 12 ans, le montant de la nouvelle annuité est significativement réduit.

Elle poursuit en indiquant que le gain sur 10 ans s'élève à - 32 605.20 €, sur 12 ans à - 40 636.92 € et qu'il y a également un gain sur la facture totale des intérêts : - 51 338.09 € sur 10 ans et - 45 514.75 € sur 12 ans.

Elle termine en indiquant que les propositions répondent parfaitement aux carences du budget communal en diminuant sérieusement la charge des crédits et en ouvrant la possibilité à la commune d'emprunter si cela s'avérait nécessaire.

Après en avoir délibéré, à mains levées, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de réaménager les emprunts n°529110 et 748494 du budget principal auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Après en avoir délibéré, à mains levées, par 10 voix pour un réaménagement sur 10 ans et 5 voix pour un réaménagement sur 12 ans, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition n°1 du Crédit Agricole des Savoie et précise que la durée du crédit sera rallongée de 10 ans avec des remboursements mensuels ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats bancaires.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 7 avril 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 9 avril 2021
Et de la publication le : 09 AVR. 2021	Le Maire, Georges CANICATTI

